



## SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

*Délégation du Roannais*

Tél : 04-77-44-51-96

**PV N° 07 DU SAMEDI 03/10/2020**

Réunion du 28 septembre 2020

- Responsable de la Commission des Arbitres : M. Tonio RODRIGUEZ : 06 80 40 26 80
- Désignations : M. Yann DUSSUD : 07 88 36 77 09.

### **FORMATION CONTINUE N°1 :** **CONTESTATION vs FRUSTRATION**

Lien de téléchargement des vidéos : <https://we.tl/t-0pX1fvDvCI> (cliquez dessus ou copier/coller dans votre navigateur)

4 vidéos vous sont présentées. Deux d'entre elles entraînent un avertissement alors que les deux autres n'entraînent aucune sanction disciplinaire.

**Dans un premier temps, vous devez réfléchir sur l'attitude de l'arbitre en identifiant les raisons qui l'ont poussé à agir de cette manière.**

**Ensuite, en vous basant sur des éléments règlementaires et sur les consignes techniques, vous devez justifier les décisions que vous auriez prises à la place de l'arbitre, tout en prenant en compte le contexte dans lequel vous officiez chaque week end (compétitions district).**

Modalités de retour de l'exercice :

- Format informatique, via word
- Envoi par mail uniquement à Aldric avant le lundi 5 octobre 2020 à 12h00

L'obtention d'un bonus formation est bien entendu soumise au respect du plan inscrit dans les consignes en bleu. Le non-respect des différentes parties demandées entraînera une absence de bonus pour l'arbitre concerné.

### **AVIS AUX ARBITRES** **DOSSIERS RENOUELEMENT INCOMPLETS**

M. CAN Halil : manque un chèque de 53 € à l'ordre du District de la Loire et un chèque de 8 € à l'ordre d'arbitre solidarité.

Ne sont pas désignables sans réception des pièces citées :

MM. BERTUCAT Alexis, BRUEL Hugo et THEVENET Tom sont priés de faire un courrier à la Délégation pour préciser leur position sur la saison 2020/2021, n'ayant rien reçu de leur part à ce jour, pour leur dossier arbitre.

- Messieurs les arbitres, sur la FMI, c'est à vous de rentrer les délégués sur la tablette, avant la rencontre. Vous devez demander aux dirigeants du club recevant de vous fournir les noms, et à vous de les mettre dans la tablette. De même pour les remplaçants que vous êtes priés de noter dans la tablette. Merci.

- Messieurs les arbitres, il est rappelé que les « sous-shorts » de couleur différente sont interdits (sauf « sous-short » médical avec certificat médical), ainsi que les collants.

- Comme déjà signalé plusieurs fois, il vous faut lire le PV entièrement, surtout le secteur stéphanois, quand vous arbitrez sur le Stéphanois (commission sportive seniors).

- Des drapeaux BIP sont disponibles à la Délégation du Roannais pour les arbitres qui le désirent : 1 € symbolique sera demandé à la personne qui prend les drapeaux. Si ceux-ci sont rendus abîmés, les réparations seront à la charge de l'arbitre qui les aura empruntés.

- Des modifications peuvent être effectuées jusqu'au vendredi soir, 19h : soyez vigilants !  
Seules les désignations sur « MyFFF » font foi de votre match (sauf appel après le vendredi à 19h).

- Les arbitres n'ayant pas de rencontre durant un week-end sont considérés comme « réservistes » : ils peuvent donc être appelés durant le week-end pour diriger une rencontre.

### **INDISPONIBILITES**



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2020 /2021

## SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

*Délégation du Roannais*

*Tél : 04.77.44.51.96*

JACQUET Matthieu : le 22 novembre, le 18 décembre et le 30 mai 2021.

BARRIERE Louis : du 25 septembre au 8 janvier 2021.